

**Appel à candidature de Masseurs-Kinésithérapeutes Experts**

**Le Collège de la Masso-Kinésithérapie recherche des Masseurs-Kinésithérapeutes pour former un groupe de travail sur le thème de la certification périodique.**

**Objectif : Porter une réflexion, élaborer et mettre en œuvre les différentes étapes structurantes de la certification périodique pour les masseurs-kinésithérapeutes (liste non exhaustive) :**

* **Méthode de production des référentiels de certification périodique.**
* **Prévisionnel financier de la mise en œuvre et du suivi de la certification périodique**
* **Elaboration du et des thèmes de certification périodique**
* **Modalité d’accompagnement des Masseur-kinésithérapeutes**

**Modalités:** plusieurs réunions sont prévues pour définir les moyens nécessaires à la construction de cette certification ainsi que les thèmes.

La prochaine réunion avec la HAS est prévue le **08 juin 2022** avec 2 membres du CMK, experts nommées par la HAS, qui seront les pilotes de ce groupe de travail. Une réunion préparatoire du GT du CMK se fera au préalable.

La participation des experts ne sera effective qu’après l’analyse de leur déclaration d’intérêts, ceux-ci ne devant pas avoir de liens considérés comme majeurs avec le thème au regard de la grille d’analyse du « Guide des déclarations d’intérêts et de gestion des conflits d’intérêts » de la HAS (www.has-sante.fr).

**Procédure de candidature :** Les candidatures doivent être adressées au Collège de la MassoKinésithérapie au plus tard le **30 mai 2022**, par voie électronique exclusivement, à l’adresse : [secretariat@college-mk.org](mailto:secretariat@college-mk.org).

**Documents nécessaires pour ce dossier :**

**1. Une lettre de candidature à l’attention du Président du CMK sur laquelle figure :** Votre identité : nom et prénom ; Vos coordonnées : Ville de résidence / numéro de téléphone portable ;le N° d’inscription à l’ordre professionnel**;**

**2. La déclaration publique d’intérêt du Collège de la MassoKinésithérapie ;**

**3. La charte d’éthique et de déontologie du Collège de la MassoKinésithérapie.**

**L’ensemble doit être envoyé sous forme de 3 pièces jointes distinctes, en format PDF.**

**Critères de sélections des experts par le Collège de la MassoKinésithérapie :** Le CMK sélectionnera les experts selon les critères suivants :

**1. Les kinésithérapeutes candidats doivent être titulaires d’un diplôme de MK permettant l’exercice plein et entier de la profession sur le territoire français.**

**2. Présentation de dossiers complets ;**

**3. Absence de liens d’intérêt majeurs ;**

**3. Titres en adéquation avec le dossier ; Travaux récents (moins de 5 ans) en adéquation avec le dossier ;**

**5. Adéquation des aspects déontologique et/ou scientifique et/ou politique à la thématique ;**

**7. Qualité de la lettre de motivation ;**

**Rappel :**

**Les modalités de candidature sont rappelées sur site du Collège www.college-mk.org dans l’onglet « Activités du CMK » - Pack de l’expert où la Déclaration Publique d’Intérêt et la Charte d’Ethique du Collège sont téléchargeables. http://www.college-mk.org/pack-de-lexpert/**